



## PDVIR

CREDIT NUMBER IDA-6132-CM

### SOLICITATION DES MANIFESTATIONS D'INTERET (SMI)

N° 000069/SMI/MINHDU/PDVIR/CCP/RDMU/RPM/ARPM/2022

#### POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) CHARGE DE L'ELABORATION D'UN PLAN DE SECTEUR (PS) A NGAOUNDERE 2 - QUARTIER MAYO DANEELYEL

1. Cette sollicitation de manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés de ce projet publié dans « Development Business » en ligne des Nations unies (UNDB online) en date du 05 août 2019, et dans le quotidien national « Cameroon Tribune » du 07 août 2019.
2. La République du Cameroun a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour la mise en œuvre du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat de Consultant (firme) relatif à « l'élaboration d'un Plan de Secteur (PS) à Ngaoundéré 2 - quartier Mayo Daneeyel ».

La réalisation de cette mission est prévue au titre de la composante 1 du Projet dans le volet « services de consultants » de la sous-composante 1.1 : soutien aux communes pour une gestion urbaine inclusive et résiliente.

Les prestations portent sur une superficie de 100 ha dans la zone de MAYO DANEELYEL, zone d'extension stratégique de la Commune de Ngaoundéré 2<sup>ème</sup>, considérée comme le futur pôle économique et industriel de la ville. Ladite zone est par ailleurs identifiée pour la construction d'un port sec et d'un marché à bois à l'échelle sous-régionale.

3. L'objectif de l'étude est de doter la Communauté Urbaine de Ngaoundéré et la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré II, d'un outil détaillé de programmation spatiale et de contrôle de l'occupation de l'espace, pour booster la compétitivité de la ville, maîtriser le développement urbain à court et moyen terme, améliorer l'inclusion sociale et la résilience urbaine.

Les principales activités de cette étude sont réparties en trois (03) missions articulées comme suit :

- Mission 1 : Cartographie de base et étude diagnostique ;
- Mission 2 : Proposition et analyse des scénarii d'aménagement
- Mission 3 : Production des documents définitifs du PS.

Pour la réalisation de ces missions, le Consultant devra se référer aux grandes étapes de l'élaboration des documents de planification urbaine telles que précisées dans le « *Guide pratique et méthodologique pour l'élaboration des documents de planification urbaine au Cameroun* » et le « *Manuel de procédure de suivi de l'élaboration des documents de planification urbaine* » élaborés par le MINHDU en vigueur au Cameroun.

### **3.1. Mission 1 : Cartographie de base et étude diagnostique**

Il s'agira pour le Consultant de s'assurer de l'existence ou non d'une cartographie de base pour la zone. En cas de non existence d'une cartographie de base, le consultant devra la réaliser afin de poursuivre sa mission suivant les règles de l'art en matière de planification urbaine. Ladite cartographie de base peut être réalisée à partir : - des images satellites ou des ortho photos de haute résolution ; - des cartes géographiques (numérisation, digitalisation), - des levés GPS.

Après la production et la validation de la cartographie de base, le Consultant devra faire un descriptif général de la zone d'étude. A cet effet, il s'appuiera sur les données et les études existantes, qu'il complètera ou actualisera par des enquêtes de terrain et par une collecte d'informations appropriées. Il exploitera et valorisera, les documents d'urbanisme élaborés au profit de la ville de Ngaoundéré.

L'étude diagnostique objet de la présente mission devra être menée suivant l'approche participative et fera ressortir : le cadre et processus d'urbanisation, les levées topographiques, les enquêtes foncières et cadastrales, l'étude de cadrage des aspects environnementaux et sociaux

### **3.2. Mission 2 : Proposition et analyse des scénarii d'aménagement**

Suite logique du diagnostic urbain, cette mission permettra entre autres de : (i) élaborer des scénarii de programmation et d'aménagement, (ii) évaluer des scénarii sur la base de l'analyse multicritère, (iii) faire le choix du scénario. Elle se fera en deux étapes : une étape de programmation des besoins en logements, équipements, espaces à restructurer ou à rénover, tenant compte des considérations liées à la résilience (mitigation/adaptation), au changement climatique, et aux aléas naturels, etc, entre cinq (05) et dix (10) ans, et une définition des programmes des infrastructures et principes d'aménagement, ainsi que des stratégies de leur mise en œuvre à court et moyen termes (2 à 5 ans) ; une étape de proposition de deux (02) scénarii ou partis d'aménagement spatial du PS à l'horizon de cinq (05) à dix (10) ans.

### **3.3. Mission 3 : Production des documents définitifs du PS**

Sur la base des orientations de la mission précédente, le Consultant développera le scénario d'aménagement retenu et rédigera le règlement d'urbanisme y afférent du PS. Ce document plus précis que celui du POS et en accord avec celui-ci, fixe les règles applicables à la zone du territoire couvert par le PS. Le Consultant définira le champ d'application du règlement d'urbanisme de la zone.

A la fin de cette mission, le dossier complet provisoire du PS sera soumis à l'appréciation du Comité de suivi de l'étude avant validation au cours d'un atelier organisé aux frais du Consultant. Cet atelier regroupera outre les membres du Comité de suivi, des représentants du Conseil de communauté urbaine et des acteurs municipaux, le secteur privé, la société civile et les autorités administratives et traditionnelles.

4. Il est prévu que la durée totale des prestations s'étend sur sept (07) mois, non compris les délais de validation. Le crédit temps d'intervention est estimé à vingt-cinq (25) Hommes mois.
5. *Le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain (Maître d'ouvrage)*, invite les Consultants (firmes) à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services (documentation, références concernant l'exécution des contrats avec justification ou preuves des prestations réalisées (première page et page de signature des contrats, attestation de service fait, ou tout autre document attestant que le contrat a été exécuté dans de bonnes conditions etc.). A cet effet, la liste des références des prestations réalisées devra faire ressortir : (i) l'intitulé de la mission, (ii) l'année de réalisation, (iv) le montant des prestations, (v) le commanditaire. Le Maître d'ouvrage se réserve le droit de vérifier l'authenticité des informations communiquées.

Les Consultants (firmes) doivent avoir une expérience générale dans le domaine de l'urbanisme, de l'habitat ou du développement urbain et une expérience spécifique dans le domaine de l'élaboration des documents de planification urbaine (PDU, POS, PS, etc.). L'expérience des projets financés par la Banque mondiale serait un atout. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives sous forme d'un groupement solidaire.

6. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » version de janvier 2011 révisée en juillet 2014 « Directives de Consultants », relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.
7. Le Consultant sera sélectionné selon la méthode « Sélection fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) » telle que décrite dans les Directives de Consultants. ~~xx~~

8. Les Consultants intéressés peuvent obtenir les Termes de Référence et les informations supplémentaires aux heures suivantes : 08 heures à 15 heures, heure locale, et à l'adresse ci-dessous :

*Cellule de Coordination du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes,  
4<sup>ème</sup> étage Immeuble face entrée arrière de la DGSN à Yaoundé  
B.P. 615, Yaoundé- Cameroun,  
Tél : (237) 242 02 97 34  
E-mail : [minhdu.pdvir@gmail.com](mailto:minhdu.pdvir@gmail.com), avec copie à [pdue\\_nouadje@yahoo.fr](mailto:pdue_nouadje@yahoo.fr),  
[chandourenkoma@gmail.com](mailto:chandourenkoma@gmail.com), [lorraineonanena@gmail.com](mailto:lorraineonanena@gmail.com), [komtchuente@yahoo.fr](mailto:komtchuente@yahoo.fr),  
[zebazewilfried@gmail.com](mailto:zebazewilfried@gmail.com)*

Les manifestations d'intérêt, rédigées en français doivent parvenir / être déposées, soit en version numérique en formats PDF & Word par courrier électronique, soit en version physique accompagnée de la version numérique sur clé USB en formats PDF & Word en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies, à l'adresse ci-dessus, au plus tard le 27/06/2022, à 15 h 00, heure locale. Elles doivent être transmises avec la mention « Manifestation d'Intérêt/Services de Consultants – « Recrutement d'un Consultant (firme) pour l'élaboration d'un Plan de Secteur (PS) à Ngaoundéré 2 - quartier Mayo Daneeyel ».

Fait à Yaoundé, le 29 SEPT 2022



Ampliations :

- MINHDU
- Coordonnateur CCP/PDVIR
- SOPECAM (pour publication)
- ARMP (pour publication au JDM) ?
- Pdt/CSPM/PDVIR (pour information)
- Pdt/CCCM-SPI (pour information)
- Affichage (pour information)